

# Pôle emploi Ile-de-France poursuit sa politique de déconcentration

18 Février 2016

## Philippe Bel - Directeur de Pôle emploi Ile-de-France



Nommé directeur de Pôle emploi Ile-de-France en mai 2015, Philippe Bel évoque le déploiement du plan stratégique « Pôle emploi 2020 » et revient sur le plan d'action francilien, qui s'inscrit au cœur des territoires.

« Les solutions, pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises, sont à trouver au cœur des territoires. »

### Quels grands défis Pôle emploi doit-il aujourd'hui relever ?

En préparant le plan stratégique « Pôle emploi 2020 », mis en place sous l'impulsion de l'Etat et des partenaires sociaux, nous avons identifié quatre défis à l'échelle nationale. Premièrement, prendre en compte l'accélération des transitions professionnelles, en identifiant les métiers qui émergent et ceux en difficulté. Deuxièmement, combler les écarts croissants entre les compétences recherchées et les compétences disponibles, en sachant qu'il existe plusieurs moyens pour réduire cet écart, parmi lesquels la formation. Troisièmement, la différenciation croissante des attentes des demandeurs d'emploi et des employeurs. Certains ont besoin d'être fortement accompagnés alors que d'autres ont besoin que nous mettions à leur disposition des outils et méthodes en libre-service. Enfin, être en phase avec la révolution numérique.

### Ce nouveau plan comporte-t-il des éléments de continuité avec « Pôle emploi 2015 » ?

Absolument. Les actions menées dans le cadre du premier nous ont permis, par exemple, de moderniser notre offre de services pour les demandeurs d'emploi et les employeurs. Cela s'est traduit par la mise place d'un suivi pour ceux qui sont proches du marché du travail et, à l'autre extrême, d'un accompagnement renforcé pour ceux qui ont une plus faible autonomie et une plus grande distance au marché du travail. Nous avons aussi instauré un accompagnement global des demandeurs d'emploi en difficulté sociale et professionnelle, en collaboration avec les Conseils départementaux. Environ 200 conseillers délivrent ce service en Région. Grâce à des fonds européens, nous avons pu développer un accompagnement spécifique pour les moins de 26 ans suivis, en Ile-de-France, par une centaine de conseillers.

### Quels moyens mettez-vous en oeuvre pour agir au plus près des territoires ?

Les solutions sont en effet à trouver en proximité, au cœur des territoires. Pôle emploi ne peut y intervenir seul. Pour ce faire, nous avons signé des partenariats avec les Missions Locales, le réseau Cap Emploi, les Conseils départementaux ou le Conseil régional pour le volet formation. Nous voulons aussi nous appuyer sur le développement des initiatives de nos directeurs d'agence, de nos conseillers, en poursuivant la déconcentration de Pôle emploi Ile-de-France. Nous devons offrir plus de marges de manœuvres à nos directeurs territoriaux et d'agence pour qu'ils puissent construire plus solidement au plus près des territoires. Nos crédits d'intervention, servant par exemple à financer les formations, sont à 95 % à leurs mains.

### Quelle photographie du marché francilien de l'emploi peut-on dresser ?

Un premier élément renvoie au dynamisme économique de la Région, où recèlent de nombreux projets, notamment sur le plan des infrastructures, tels les aménagements du Grand Paris. Un deuxième élément, plus inquiétant, a trait aux différences marquées entre les territoires : certains enregistrent une progression des demandeurs d'emploi seniors, d'autres déplorent une situation plus délicate pour les jeunes ou pour les chômeurs de longue durée. Mais nous sommes, au côté de l'Etat, avec l'appui de ses partenaires, dans l'action pour que la situation s'améliore : plus de 30 000 contrats aidés dans les secteurs non-marchands, plus de 8 000 Emplois d'avenir et 12 000 Contrats uniques d'insertion (CUI) ont signés en 2015 dans la région.

### Comment jugez-vous le partenariat entre Pôle emploi Ile-de-France et Défi métiers ?

La réforme de la formation professionnelle a réparti les achats de formation entre la Région et Pôle emploi : à la Région les formations collectives, à Pôle emploi les formations individuelles. Dans ce cadre, nos agents ont un besoin crucial d'avoir à jour les listes des formations disponibles, y compris celles éligibles au Compte personnel de formation (CPF), pour pouvoir conseiller et orienter. Défi métiers joue pleinement son rôle de tiers de confiance. De plus, les études et publications relayées par le carif-oref francilien dressant l'état des lieux de certains secteurs économiques, nous sont très utiles, toujours dans cette optique de mieux servir les demandeurs d'emploi et les employeurs.

Propos recueillis par Christian Capitaine (octobre 2015)

**Tags :** [Pôle emploi](#) <sup>[1]</sup> | [Ile-de-France](#) <sup>[2]</sup> | [demandeur d'emploi](#) <sup>[3]</sup> | [Défi métiers](#) <sup>[4]</sup> | [RCO](#) <sup>[5]</sup>